

Julien Demade

Actuellement post-doctorant
au département d'histoire économique
de la London School of Economics

Candidature au poste de CR2

Poste 32/03

UMR LAMOP, n° 8589 (CNRS -
Paris 1)

Directeur : Jean-Philippe Genet

Projet de programme de recherche

**Transiger, transmettre, lier : la circulation et la formation de la valeur
comme rapport social**

Une étude de cas : Simonshofen, village franconien du XVe siècle

Axes de recherche

Histoire économique

Histoire rurale

Seigneurie tardo-médiévale

Construction du lien social

Interdisciplinarité : histoire et économétrie

Table des matières

Introduction	3
I. Une problématique : de la macro-économie synchronique du marché à la micro-économie diachronique des transactions	4
<i>A) Changement d'échelle et définition d'un nouvel objet</i>	4
<i>B) Une statistique du singulier</i>	5
<i>C) La transaction comme comportement social fondamental</i>	7
II. Un fonds archivistique et un questionnaire	8
<i>A) Une documentation exceptionnelle</i>	8
<i>B) Difficultés et intérêt de l'exploration du fonds</i>	10
<i>C) Objets et méthodes du questionnaire</i>	13
1) Les transactions monétaires	13
2) Le prélèvement seigneurial	16
3) Production et espace	17
4) Rapports de parenté et réseaux de sociabilité	19
Conclusion	21
Annexe : récapitulatif des principales sources	23

Transiger, transmettre, lier : la circulation et la formation de la valeur comme rapport social

Une étude de cas : Simonshofen, village franconien du XVe siècle

Notre thèse (cf. « Rapport sur les travaux effectués ») nous a conduit à la conclusion suivante : la translation du système domanial au système seigneurial est passage d'une domination fondée sur le contrôle de la circulation (forcée) des hommes dans l'espace, qui permet le contrôle de la production et qui passe par les produits, à une domination fondée sur le contrôle de la circulation (forcée) des objets entre les hommes, qui permet le contrôle de la consommation et qui passe par la valeur monétaire. L'analyse de la circulation des objets devrait donc occuper, dans l'étude du système seigneurial, une place centrale – et nous souhaiterions y consacrer nos efforts dans les années à venir.

Cette analyse pose toutefois un problème, que notre thèse a permis de dégager mais non pas de résoudre. En effet, pour le système seigneurial, la circulation des objets ne peut être comprise que si l'on parvient à l'articuler à la production, dans la mesure où ce n'est que l'écart entre une production effectuée comme valeur d'usage et une circulation effectuée comme valeur d'échange qui dans ce système permet à la circulation de fonctionner comme ponction ; mais en raison même de cette opposition entre production et circulation quant à la forme de valeur autour de laquelle elles s'organisent, leur articulation apparaît particulièrement difficile à comprendre. Cette difficulté renvoie sans doute à l'inadéquation des catégories économiques classiques pour l'analyse des fonctionnements seigneuriaux : alors qu'elles n'envisagent comme formes possibles de la ponction que le surproduit (comme écart entre le produit total et la part du produit qui revient aux producteurs directs) et la survaleur (comme écart entre la valeur monétaire de la production totale, et la valeur monétaire qui revient aux producteurs directs), dans le système seigneurial la ponction résulte de la transformation d'un produit en une marchandise, d'une valeur d'usage en une valeur d'échange. Progresser dans l'analyse du système seigneurial ne paraît donc possible qu'à la condition de se déprendre de la conceptualisation économique classique et de ses applications historiographiques.

I. Une problématique : de la macro-économie synchronique du marché à la micro-économie diachronique des transactions

A) Changement d'échelle et définition d'un nouvel objet

Dans notre thèse, nous sommes parti de l'idée que le problème central était celui non pas des rapports de production mais des rapports de circulation, et plus précisément de la circulation monétaire des biens, ainsi que de l'idée qu'il serait erroné d'analyser cette dernière en termes de marché capitaliste¹ (assurant l'organisation de la production, et non pas celle de la ponction). Nous avons focalisé notre étude sur un ensemble de niveau macro, en l'occurrence la totalité des transactions dans une zone déterminée (Nuremberg et sa région). Cette définition de l'objet de notre recherche revenait à supposer que chacune des transactions serait comme la réalisation d'une régularité qui existerait en dehors d'elle, régularité qui ne pourrait être saisie par l'historien que par l'agrégation de toutes les transactions afin de pallier les effets des déformations contingentes auxquelles est soumise, différemment, chacune d'entre elles. Définir notre champ de recherche de façon macro revenait donc finalement à faire l'hypothèse que les mécanismes mêmes de ce que nous étudions relevaient de ce niveau macro, c'est-à-dire du marché comme ensemble des transactions expliquant chacune d'entre elles.

Nous voudrions désormais partir de l'hypothèse inverse, qui implique un renversement de l'approche de l'objet, constitué désormais non plus par le marché comme ensemble des transactions, mais par chacune de ces transactions, étudiée au niveau micro. Une telle approche n'aurait certes qu'une faible pertinence si elle renvoyait à un simple individualisme méthodologique, selon lequel le fonctionnement d'ensemble ne serait que le résultat de l'addition de comportements individuels qu'il ne contraindrait donc en rien ; en effet, ce serait là tomber dans les présupposés de la micro-économie classique au moment même où nous tenterions de nous dépendre de ceux de la macro-économie. Toutefois, si nous voulons désormais mettre au centre de notre travail la transaction au détriment de l'ensemble des transactions, ce n'est nullement pour la considérer de façon isolée, comme si les transactants agissaient de façon absolument libre, mais pour la replacer dans un *autre* ensemble de déterminations. Ces déterminations, nous n'allons plus les rechercher dans un fonctionnement du marché qui serait autonome, c'est-à-dire dans l'ensemble des autres transactions, mais dans ce qui au contraire est extérieur aux transactions, dans ce qui, donc, leur est antérieur aussi bien que postérieur. Ainsi la transaction monétaire sera-t-elle replacée

¹ Approche fortement inspirée de Reyna Pastor, *Transacciones sin mercado : instituciones, propiedad y redes sociales en la Galicia monástica (1200-1300)*, Madrid, 1999 ; et d'Alain Guerreau, « Avant *Le Marché, les marchés* : en Europe, XIIIe-XVIIIe siècles », *Annales. Histoire Sciences Sociales*, 56-6, 2001, p. 1129-1176.

dans la chaîne d'interactions au sein de laquelle elle s'insère et qui met en rapport les transactants.

Si l'on avait recours à une métaphore géométrique, on pourrait définir l'approche macro-économique classique comme portant sur un plan synchronique (l'ensemble des transactions en un moment t) et cherchant à le ramener à un point qui serait l'explication de ce plan – ce point étant le prix d'équilibre dont les différentes transactions seraient la réalisation plus ou moins exacte, l'écart entre ce prix théorique et les prix effectifs de chaque transaction n'étant compris que comme dysfonctionnement lié à l'intrusion de variables extra-économiques que l'analyse se devrait d'éliminer. Dans le cadre d'une telle analyse, aussi bien la diachronie que les éléments autres que les transactions ne sont réintroduits que sous la même figure de plans synchroniques résumés en un point : ainsi va-t-on par exemple expliquer le prix au moment t par le prix et / ou par la production au moment $t-1$. L'approche que nous proposons revient au contraire à définir un plan diachronique reliant différents éléments successifs, tous considérés à un niveau non agrégé, et dont la transaction n'est que l'une des figures : ainsi une transaction frumentaire en un moment t entre deux agents sera-t-elle expliquée par la production antérieure de celui des agents qui est vendeur, par les interactions antérieures, transactionnelles ou non, des deux agents (prêts, ventes d'autres types de biens, relations parentales, de voisinage, etc.), ainsi que par leurs interactions postérieures (que la transaction considérée aura pour objet de rendre possibles).

B) Une statistique du singulier

Deux objections pourraient être faites quant à la pertinence heuristique de ce renversement de l'approche. Tout d'abord, comme une telle étude pourrait aussi bien être menée à propos d'un fonctionnement capitaliste où le marché comme ensemble des transactions est l'institution régulatrice centrale², on voit mal en quoi elle serait spécifiquement susceptible d'ouvrir à la compréhension des mécanismes du système seigneurial. Mais c'est qu'aussi bien le renversement ne réside pas seulement dans la définition de l'objet, mais tout autant dans l'hypothèse formulée quant aux mécanismes fondamentaux qui régissent cet objet. La clé consiste en effet à considérer que, au sein d'une chaîne diachronique d'interactions, la transaction monétaire qui s'y insère n'est qu'un élément secondaire, une conséquence et une condition nécessaires et non pas une cause. La chaîne diachronique n'est donc pas centrée sur cette transaction monétaire (parce qu'elle aurait pour

² Ainsi étudierait-on successivement les transactions sur les moyens de production et la force de travail, la production sous forme de marchandise que permettent et entraînent ces transactions préalables, et enfin la commercialisation que rend nécessaire le fait que la production ait été effectuée sous forme de marchandise.

objet de la rendre possible), mais sur d'autres types d'interactions qui soit entraînent la transaction monétaire soit ont besoin d'elle pour se réaliser. Cette démonstration a déjà été apportée par Giovanni Levi, à propos d'un type de transactions monétaires particulier, celles portant sur la terre³ – et ce justement en utilisant la méthode classique du plan synchronique de transactions. Il a en effet pu montrer que les prix auxquels elles s'opéraient présentaient une très forte dispersion qui interdisait de les résumer en un prix « normal » ou d'équilibre, et qui au contraire obligeait à considérer chaque transaction, et le prix particulier auquel elle s'effectuait, comme la résultante de relations antérieures et le prodrome de rapports à venir, formant une chaîne dont la singularité rendait compte du niveau à chaque fois spécifique du prix.

Ce qui nous amène au second reproche qui pourrait être formulé à l'encontre de notre projet : en quoi serait-il novateur par rapport à une *microstoria* dont la vogue est déjà ancienne ? En ceci tout d'abord que cette méthode, restée jusqu'ici l'apanage des modernistes, n'a jamais été employée pour l'économie médiévale, pour des raisons de sources – mais justement, nous y reviendrons, nous avons pu exhumer un gisement documentaire d'une richesse qui n'a rien à envier aux fonds de l'époque moderne et permet donc d'utiliser les méthodes d'étude développées pour ceux-ci. D'autre part, Giovanni Levi, contraint certes par l'état des techniques statistiques au moment où il réalisait sa recherche (soit les années 1970), mais soucieux aussi de contribuer au « retour au récit », ne s'est servi des statistiques que pour dénier la pertinence d'une approche en termes de marché, ce dont il a tiré la conclusion d'une impossibilité de l'étude sérielle des transactions en tant qu'elles ne s'expliquaient que par la chaîne d'interactions dont chacune faisait partie, chaîne qui selon lui ne pouvait être appréhendée que par le biais d'une description chronologique seule à même de rendre compte de la singularité de chacune. Or les développements récents des statistiques, à travers la technique dite de l'*event history analysis*⁴, permettent d'abandonner cette simple description narrative juxtaposée de chaînes diachroniques singulières, au profit de leur analyse statistique comparée. Pour reprendre notre métaphore géométrique, si les techniques statistiques usuelles (économétriques en l'occurrence) permettaient de relier, pour parvenir à une explication

³ Giovanni Levi, *Le pouvoir au village : histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle*, Paris, 1989 (original italien 1985). Pour une généralisation théorique de la démonstration : Florence Weber, « Transactions marchandes, échanges rituels, relations personnelles : une ethnographie économique après le Grand Partage », *Genèses*, 41, 2000, p. 85-107.

⁴ Voir dernièrement Hans-Peter Blossfeld, *Techniques of event history modeling : new approaches to causal analysis*, Mahwah, 2002². La seule application que nous connaissons de cette technique nouvelle à un objet historique (en l'occurrence largement sécant avec celui que nous nous donnons) est l'habilitation, non encore publiée, de Georg Fertig : *Bodenmarkt, Familienstrategien, Verwandtschaft : drei westfälische Kirchspiele im 19. Jahrhundert*, université de Münster, 2001.

causale, différents plans synchroniques, l'*event history analysis* permet désormais de faire la même chose pour des plans diachroniques.

C) *La transaction comme comportement social fondamental*

Au-delà de cet aspect relatif aux techniques d'exploration des données, l'analyse que nous proposons de mener diffère également au niveau conceptuel de l'entreprise de Giovanni Levi. En effet, celui-ci centrait son explication sur la notion, reprise de Tchaianov, d'économie paysanne⁵, qui implique de considérer les transactions monétaires comme un élément étranger imposé de l'extérieur (en l'occurrence par l'État) et dont la logique est de ce fait refusée par les ruraux – raison pour laquelle, selon Levi, les prix ne manifestent aucune cohérence. Notre doctorat nous a au contraire amené à une hypothèse largement inverse : si les transactions monétaires, en tant qu'elles sont le vecteur de la ponction seigneuriale, sont bien un élément imposé, par contre, justement parce qu'elles sont le cœur des mécanismes de domination, elles ont nécessairement été pleinement intégrées à l'ensemble des fonctionnements économiques – ce qui ne veut pour autant pas dire que ceux-ci s'y résument, puisque l'on ne se situe pas dans une économie capitaliste. Le problème irrésolu à quoi aboutissait alors notre thèse était de comprendre comment s'opérait cette intégration – ce que doit justement permettre l'analyse des chaînes d'interaction dans lesquelles s'insèrent les transactions monétaires. Nous voudrions toutefois d'ores et déjà formuler l'hypothèse que cette intégration n'a été possible que parce que les transactions monétaires étaient réalisées selon un schème comportemental qui ne leur était nullement spécifique, et qui au contraire caractérisait l'ensemble de la société tardo-médiévale.

Ce schème comportemental, nous l'analysons – par reprise des avancées récentes de la recherche sur le judiciaire⁶ – comme défini par un rapport à la norme strictement inverse de celui que nous connaissons aujourd'hui. En effet, la normativité tardo-médiévale n'a pas vocation à être appliquée, parce que son efficace relève du seul domaine de l'exemplarité ; dans la mesure où la norme n'est pas applicable, sa seule fonction est de créer un écart avec les pratiques, écart qui permet de générer de la négociation, c'est-à-dire du lien social. Deux types fondamentaux d'écart peuvent être repérés : l'un, connoté négativement, sert à réactualiser les rapports de domination dans la mesure où il revient à une faute qui permet une

⁵ Aleksandr Tchaianov, *L'organisation de l'économie paysanne*, 1990 (original russe 1923).

⁶ Claude Gauvard, « Le jugement entre norme et pratique : le cas de la France du Nord à la fin du Moyen Âge », in : Gerhard Jaritz dir., *Norm und Praxis im Alltag des Mittelalters und der Frühen Neuzeit*, Wien, 1997, p. 27-38.

grâce ; l'autre, qui n'a à notre connaissance pas été étudié, est au contraire connoté positivement, et est caractéristique des relations horizontales.

C'est en fonction de ce dernier type d'écart que peuvent s'analyser les transactions monétaires, par une sorte de retour à l'étymologie du terme même de « transaction », qui permet de voir comme son mécanisme fondamental le « transiger ». Alors l'écart, par rapport au prix de marché, du prix auquel s'effectue une transaction peut ne plus apparaître comme un dysfonctionnement lié à l'irruption dans une interaction économique de facteurs extra-économiques, mais au contraire comme l'indice du bon fonctionnement d'une interaction qui, loin d'être régie par la logique autonome d'une sphère particulière (l'économique), est au contraire guidée par un mécanisme commun (le « transiger ») à d'autres interactions qui assurent la même fonction. Cette fonction est de transmettre des biens en manifestant, par la création d'un écart d'avec la norme, que cette circulation s'opère entre des agents liés par une interconnaissance qui seule explique et l'existence même de cette transmission, et la forme qu'elle prend (transaction monétaire ou pas) et, dans le cas d'une transaction monétaire, le prix auquel elle se réalise. Si l'on veut bien admettre que le comportement social fondamental de la société tardo-médiévale est un « transiger » qui est à la base du lien social, alors force est de reconnaître que c'est la logique globale même de cette société qui a pour conséquence une *singularisation systématique* du résultat des interactions ; nous nous proposons pour notre part de repérer au niveau des prix comment, dans cette société, l'unique est la figure paradoxale que prend le commun.

Il ne faut pas s'y tromper : que la norme ne se réalise que dans l'écart ne signifie en rien que cette norme serait dépourvue d'importance, parce qu'il n'est d'*écart* possible que si est d'abord posée une norme par rapport à laquelle il puisse être mesuré. L'écart est donc bien réalisation (en creux) de la norme tandis que, si cette dernière n'existait pas, il n'y aurait qu'une simple diversité. Tout l'enjeu de notre projet revient donc à ne plus s'arrêter au constat de la dispersion des prix, afin de rendre compte des mécanismes contraignants qui la produisent : afin, donc, de montrer que cette dispersion est réglée.

II. Un fonds archivistique et un questionnaire

A) Une documentation exceptionnelle

Comment notre problématique peut-elle être transformée en une stratégie concrète de recherche ? D'évidence, le fait de mettre au centre de notre travail non plus, comme dans notre thèse, le marché, mais la transaction en tant que partie prenante d'une chaîne

d'interactions, implique de déplacer l'analyse du niveau macro au niveau micro. En effet, celui-ci seul rend possible une reconstitution du réseau dans lequel sont pris les interactants et au sein duquel ils tracent leurs chaînes d'interactions. Un tel déplacement du macro au micro pose toutefois, pour la période médiévale, un problème de documentation. L'obstacle, qui n'a jusqu'ici été que rarement surmonté, revient à trouver une documentation suffisamment précise et continue pour pouvoir reconstituer l'ensemble des liens, pas seulement transactionnels, au sein d'un groupe donné⁷. La difficulté, par rapport aux fonds dont disposent modernistes et contemporanéistes, ne réside pas seulement dans le fait que la mise par écrit des rapports sociaux était à l'époque médiévale moins développée qu'elle ne le deviendra par la suite, et qu'à cette production documentaire plus rare s'ajoute une conservation plus lacunaire. La difficulté réside en effet tout autant en cela que les institutions productrices de documentation relevaient non pas d'appareils administratifs, structurés géographiquement et qui donc produisaient une documentation spatialement cohérente permettant de saisir l'ensemble d'un groupe localisé⁸, mais de seigneuries caractérisées chacune par la dispersion géographique, et toutes ensemble par leur intrication spatiale. Bref : normalement, pour saisir une société villageoise médiévale dans son entier et dans l'ensemble de ses pratiques, non seulement il faudrait pouvoir disposer des archives d'une seigneurie qui ait procédé à une scripturalisation systématique des rapports sociaux, et pour laquelle les résultats de cette production documentaire aient été conservés sans lacunes, mais surtout il faudrait qu'il en aille de même pour toutes les seigneuries possessionnées dans le même village. Soit deux situations exceptionnelles, dont on peut donc douter qu'elles se trouvent jamais réunies. Le problème peut cependant être tourné dans les cas, rares, où un village relève tout entier d'une même seigneurie.

Le type de recherche que nous proposons n'est donc possible qu'à deux conditions : repérer un gisement documentaire seigneurial d'une densité anormale, et en son sein déterminer si une communauté relevait tout entière de ladite seigneurie. Les dépouillements menés dans le cadre de notre thèse sur l'économie de Nuremberg et de sa région nous ont justement permis d'exhumer un fonds exceptionnel, celui de l'Hôpital du Saint-Esprit⁹, et de

⁷ Les deux seuls exemples de *thick description* d'une communauté rurale tardo-médiévale que nous connaissions sont : Zvi Razi, *Life, Marriage and Death in a Medieval Parish : Economy, Society and Demography in Halesowen (1270-1400)*, 1980 ; et Antoni Furio, *Camperols del País Valencia. Sueca, una comunitat rural en la tardor de l'Edat mitjana*, Valencia, 1982.

⁸ Ce qui est au contraire le cas des corpus documentaires typiquement utilisés par les micro-historiens modernistes, soit les registres paroissiaux et les cadastres, qui font identiquement défaut au médiéviste.

⁹ Conservé aux archives d'État de Nuremberg [désormais StAN] (il s'agit essentiellement de chartes originales, dans Rep. 10) et surtout aux archives municipales de Nuremberg [désormais StadtAN] (D 2/II pour les cartulaires, les censiers, les comptes de levée des redevances, et les registres de la juridiction gracieuse, D 2/III pour les comptes de dépenses et de recettes, D 2/IV pour des *varia* tels que des descriptions de dîmeries ou des

remarquer que, parmi les 180 villages dans lesquels l'Hôpital avait des tenanciers, l'un d'entre eux, Simonshofen, ne comptait que des dépendants de cette seigneurie. L'essentiel de la documentation hospitalière (tout entière rédigée en moyen-haut-allemand) est fourni d'une part par plusieurs séries de comptes commençant en 1396, qui permettent de saisir l'intégralité des transactions entre le seigneur et ses tenanciers ; ainsi que par les registres de la juridiction gracieuse seigneuriale, qui font connaître la totalité des contrats passés entre tenanciers. A cela s'ajoutent, parce que Simonshofen relevait du territoire de la cité, quelques fonds de l'administration nurembergeoise, qui apportent un éclairage sur des problèmes complémentaires, essentiellement ceux de la démographie¹⁰ et des conflits intra-villageois¹¹. L'ensemble représente, pour le seul village de Simonshofen, une masse documentaire considérable : chacun des cueilloirs de rente annuels consacre à notre localité une quinzaine de folios où sont répertoriés des centaines de versements, avec l'indication pour chacun de l'identité de la personne qui l'effectue (ainsi que de l'identité du redevable, si elle n'est pas identique, et la raison de cette différence), de la date, du lieu, de l'objet et de la quantité, enfin de la cause du versement¹² ; de même les registres du tabellionnage seigneurial fournissent chaque année des dizaines de contrats recopiés *in extenso*, qui portent sur les domaines les plus divers (contrats de mariage, règlements d'héritage, inventaires après décès, transfert de terres, affermages, prêts, mises en gage, arbitrages relatifs à des conflits, etc.)¹³.

B) Difficultés et intérêt de l'exploration du fonds

Aussi riche que puisse être ce fonds, on pourrait toutefois douter qu'il soit pleinement adapté à la problématique que nous voulons résoudre grâce à lui, puisqu'il fait apparaître la société villageoise à travers le seul prisme seigneurial. Deux observations toutefois permettront de comprendre que ce handicap est loin d'en être nécessairement un, et que de toute façon il peut être tourné à condition d'adopter une stratégie d'exploration des documents qui lui soit adaptée. D'une part, en effet, si par définition c'est prioritairement la circulation entre les tenanciers et leur seigneur que nous pouvons saisir directement (à travers

conflits de bornage, enfin A 1 pour les chartes conservées en original). Ce fonds n'a fait l'objet d'une étude que pour les aspects relatifs à l'Hôpital comme institution sanitaire, et non pas comme seigneurie – alors même que l'Hôpital était la plus importante seigneurie de Nuremberg, c'est-à-dire de la deuxième plus grande ville allemande de l'époque ; cette étude est celle d'Ulrich Knefelkamp, *Das Heilig-Geist-Spital in Nürnberg vom 14.-17. Jahrhundert : Geschichte, Struktur, Alltag*, Nürnberg, 1989.

¹⁰ Grâce aux recensements militaires réguliers, qui permettent de connaître l'ensemble de la population masculine (StAN, Rep. 52b), et aux impôts par capitation, qui dévoilent l'ensemble de la population, femmes et enfants compris (StAN, Rep. 55b – mais l'essentiel de ce fonds concerne l'époque moderne).

¹¹ Parce que la seigneurie n'avait de fonction judiciaire que gracieuse ; voir StAN, Rep. 15a et 15b ; StadtAN, B 14/I.

¹² StadtAN, D 2/II, n° 54 à 150.

¹³ StadtAN, D 2/II, n° 249 à 251.

les comptabilités), il convient de bien voir que, dans ce que notre thèse nous a amené à définir comme le « système seigneurial », cette circulation joue d'évidence un rôle central et structure en fonction de ses besoins les autres types de circulation ; si notre documentation n'est donc que partielle (puisque les transactions entre tenanciers ne sont connues que par le biais des contrats, ce qui ne rend visibles que les plus importantes d'entre elles, alors que par les comptabilités c'est chaque opération économique entre le seigneur et les tenanciers qui apparaît), il eût été bien plus gênant de disposer de fonds qui, pour mieux documenter les transactions entre villageois, auraient par contre laissé dans l'ombre leurs rapports avec le seigneur. Par ailleurs, si directement les comptabilités ne traitent que de la circulation entre les tenanciers et l'Hôpital, il est toutefois possible – moyennant un lourd travail – d'y rassembler de multiples indices relatifs aux rapports des tenanciers avec d'autres agents que leur seigneur. Soit un exemple : si, la même année, l'on repère dans le compte des recettes casuelles un affermage d'une coupe dans la forêt seigneuriale à un tenancier X, pour lequel il verse au début de l'hiver un acompte, et si par ailleurs, dans le compte cette fois des versements de redevances, sous la rubrique relative à ce même tenancier, est indiqué que le maître de la forge voisine a versé en lieu et place de ce tenancier, à la fin de l'hiver, les redevances monétaires de ce dernier, on peut alors émettre l'hypothèse que ce tenancier a vendu le produit de son bûcheronnage effectué pendant la morte-saison hivernale à cet entrepreneur, à charge pour ce dernier de le payer par le règlement de ce que le tenancier devait à l'Hôpital. Cette hypothèse trouvera un début de confirmation, ainsi que, surtout, une explication à l'existence d'un tel lien (qui implique une confiance certaine) entre ces deux agents, si dans le minutier de la justice gracieuse seigneuriale l'on trouve quelques années plus tard un règlement d'héritage où la liste des bénéficiaires fait apparaître que le maître de forges et le tenancier sont parents par alliance.

Que notre documentation soit non pas seulement suffisamment riche, mais également typologiquement adaptée à la reconstitution des réseaux et des chaînes d'interactions qui les actualisent, et qu'une telle reconstitution permette d'aboutir à des conclusions neuves quant au fonctionnement de la circulation, et plus largement des rapports sociaux, dans les campagnes allemandes de la fin du Moyen Âge, l'a prouvé l'essai encore très partiel d'application de cette méthode auquel nous avons procédé dans l'ultime chapitre de la dernière partie de notre thèse. Nous avons antérieurement analysé, au niveau macro de l'ensemble de la région nurembergeoise, d'abord les transactions frumentaires, puis le lien qui les unissait aux transactions foncières ; et les résultats statistiques nous avaient semblé prouver que les tenanciers effectuaient leurs transactions foncières lorsque la conjoncture

frumentaire était bonne (au rebours de l'hypothèse usuelle qui voit dans les ventes de terre la conséquence d'un appauvrissement), puisque les deux étaient fortement corrélées positivement. Toutefois, l'analyse détaillée, pour les seules transactions foncières opérées à Simonshofen, de leur insertion dans une chaîne d'interactions que nous n'avons alors définie que de façon doublement partielle, puisque nous ne nous sommes intéressé qu'aux relations entre le tenancier et l'Hôpital, et plus précisément à leurs seules manifestations juridiques (reconnaisances de dettes, mandements à payer, et procès), a permis de dégager un résultat strictement inverse : les ventes de tenures apparaissent désormais comme le résultat d'une contrainte seigneuriale visant et au remboursement des arrérages de redevances, et à l'interdiction *de facto* de la transmission héréditaire de tenures pourtant officiellement perpétuelles. Les transactions sur les tenures, donc, apparaissaient désormais consécutives à un endettement, qui entraînait lui-même une série d'actions judiciaires débouchant pour leur part, après le décès du tenancier et le transfert de la tenure à son héritier, sur la vente forcée exigée par le seigneur.

Le passage d'une analyse des marchés en tant qu'ensemble synchrone de transactions à une étude des transactions replacées dans la chaîne diachronique d'interactions (pas seulement transactionnelles) qui les détermine s'est ainsi révélé doté d'un fort potentiel heuristique. Reste désormais à définir un questionnaire qui permette de généraliser cette démarche dont nous n'avons jusqu'ici effectué qu'une application partielle. Un questionnaire, donc, qui permette de saisir non plus seulement un type particulier de transactions (foncières) et leur insertion dans un type tout aussi particulier de relations (juridiques) entre deux sortes d'agents seulement (le seigneur et le tenancier). Il apparaît en effet évident que nous ne pourrions véritablement rendre compte du fonctionnement, par exemple, des transactions foncières, que lorsque nous serons en mesure de comprendre également comment le montant de la transaction était déterminé, à qui vendaient ces tenanciers que le seigneur forçait à se séparer de leurs tenures (quels étaient les liens antérieurs entre le vendeur et l'acheteur ?), comment ces acheteurs finançaient leur opération (par quelles autres transactions, pas seulement foncières ?), mais aussi pourquoi les vendeurs n'étaient pas parvenus à régler l'intégralité de leurs redevances (c'est-à-dire, finalement, avaient échoué à s'insérer de manière efficace dans les transactions non foncières).

C) Objets et méthodes du questionnaire

Comment, donc, allons-nous procéder concrètement face à nos sources : quel type d'informations allons-nous rechercher, et comment pouvons-nous l'obtenir ? Allons du plus évident, et du plus facile à extraire de la documentation, au moins immédiat, qui au niveau

même du recueil des données demandera un travail plus complexe sur les documents ; en gardant à l'esprit que, si ce qui nous intéresse est de comprendre la circulation monétaire des valeurs, nous estimons ne pouvoir le faire efficacement que par la reconstitution non seulement de l'ensemble des modes de circulation (y compris, donc, ceux qui ne sont pas transactionnels) mais aussi bien de l'ensemble des liens qui font une société villageoise.

1) Les transactions monétaires

Le premier niveau consiste bien sûr dans l'analyse des transactions monétaires, qu'elles s'opèrent entre tenanciers, ou entre les tenanciers et leur seigneur. Elles sont connues avec une densité très inégale, aussi bien en ce qui concerne le type d'objets concernés que pour ce qui touche aux aspects non normatifs de la transaction (c'est-à-dire tout ce qui n'est pas les obligations respectives acceptées explicitement par les contractants). Les transactions entre l'Hôpital et ses tenanciers de Simonshofen sont intégralement connues grâce à la comptabilité hospitalière, qu'il s'agisse des ventes comme des achats des tenanciers à l'Hôpital, et ce dans leur stipulation aussi bien que dans leur réalisation. Cependant, les reconstituer demande un lourd travail dans la mesure où il est nécessaire de dépouiller l'ensemble des comptes de recettes¹⁴ et des comptes de dépenses¹⁵ (soit plusieurs centaines de folios chaque année), parce qu'ils sont organisés thématiquement (par type d'objets) et non géographiquement – ce qui signifie que les transactions opérées avec les tenanciers de Simonshofen sont noyées au milieu de celles effectuées avec les tenanciers d'autres localités, aussi bien qu'avec des personnes qui ne dépendent pas de l'Hôpital. Par ailleurs, il est nécessaire, pour chaque transaction repérée avec un tenancier de Simonshofen, de croiser les informations tirées des comptes de recettes ou de dépenses, avec celles que fournit un type de registres rédigé parallèlement par les comptables hospitaliers, les « journaux », qui recensent toutes les transactions non plus thématiquement mais par ordre chronologique ; si fréquemment les deux types de comptabilités fournissent strictement la même information, il n'est toutefois pas rare que l'un mentionne un détail que l'autre ignore – or ce sont justement ces apparents « détails » qui intéressent la démarche micro-historique.

Prises toutes ensemble, ces comptabilités fournissent des informations riches parce qu'elles ne se limitent pas à rapporter les conditions auxquelles les transactants se sont engagés, mais mentionnent aussi bien les aspects non plus transactionnels mais coutumiers des transactions (ainsi les pots-de-vin), part rituelle essentielle pour en éclairer la signification sociale ; et parce qu'au-delà de ces stipulations transactionnelles et coutumières les registres

¹⁴ Les recettes se trouvent dans les registres StadtAN, D 2/II, n° 54 à 150, ainsi que pour partie, après 1498, dans les registres StadtAN, D 2/III, n° 326 à 335.

¹⁵ StadtAN, D 2/III, n° 263 à 325.

comptables permettent de suivre l'effectuation des termes de la transaction. En effet, si notre analyse se propose de mettre en son centre le « transiger » comme comportement social fondamental, c'est que ce n'est pas seulement au moment où la transaction est décidée que ses parties prenantes opèrent des compromis réciproques : c'est aussi bien au cours de la réalisation de la transaction, c'est-à-dire du versement effectif de ce qui a été promis, que les transactants transigent, soit sur les délais de paiement soit sur les montants, dans une renégociation permanente. Si notre objectif est d'intégrer les transactions dans la chaîne diachronique d'interactions qui détermine chacune d'entre elles, la moindre des raisons n'en est donc pas que la transaction *elle-même* comporte une part diachronique non négligeable, dans un monde où la plupart des paiements sont effectués à terme. Ceci toutefois complique l'exploitation des sources, puisqu'il faut suivre une même transaction au cours de plusieurs registres comptables successifs – avec toutes les difficultés d'identification que posent parfois des entrées fort laconiques.

La prise en compte de la durée dans laquelle s'inscrit chaque transaction ouvre enfin à un dernier aspect de l'étude des transactions monétaires, celui de leur désignation ; il est en effet frappant que des transactions qui, parce qu'elles s'effectuent quasiment toutes à terme, sont morphologiquement identiques, soient désignées par des termes différents renvoyant aux registres d'une part de l'achat (*Kauf*) et d'autre part du prêt (*Leihe*) ; l'étude précise des conditions d'emploi de ce vocabulaire différencié semble essentielle dans la mesure où devient par là manifeste que la signification sociale de la circulation monétaire des objets ne réside pas seulement dans la forme (monétaire) de cette circulation, et qu'un même rapport de circulation peut faire l'objet d'une construction discursive différentielle de sa signification comme relation sociale. On peut ainsi émettre l'hypothèse, à vérifier, que ce sont des chaînes d'interaction différentes qui amènent à la désignation d'une même opération par les termes antithétiques du *Kauf* et de la *Leihe*.

Si les comptabilités de dépenses et de recettes seront donc soumises, pour les transactions opérées par l'Hôpital avec des tenanciers de Simonshofen, à une analyse attentive aux formes et au vocabulaire de ces transactions ainsi qu'à leur réalisation effective, elles seront également étudiées dans une perspective d'échelle différente. Cette étude ne sera toutefois menée que pour certains objets, afin de ne pas rendre immaîtrisable l'ampleur du travail. En effet, pour vérifier notre hypothèse selon laquelle le prix de marché est une norme qui, idéalement, doit ne pas être respectée dans le cadre d'une transaction assurant non seulement sa fonction de circulation des objets mais aussi celle, tout aussi importante, de manifestation des liens non transactionnels (antérieurs et à venir) entre les transactants, il est

nécessaire d'étudier les transactions opérées par l'Hôpital avec des personnes qui ne sont pas ses tenanciers. Il sera ainsi possible de vérifier si elles se font bien à un prix différent de celui pratiqué avec ses dépendants.

Transactions entre un seigneur et ses tenanciers d'une part, transactions d'autre part entre des agents n'ayant pas d'autre lien que celui, temporaire et contingent, de cette même transaction opérée dans le cadre d'un marché : manquent encore à notre analyse les transactions entre agents reliés durablement certes, mais horizontalement et non pas verticalement. Nous les étudierons au travers des transactions entre tenanciers de Simonshofen. Elles sont bien plus mal connues, la documentation seigneuriale étant muette à leur sujet sauf dans deux cas : d'une part lorsqu'il s'agit de transactions suffisamment importantes pour que les tenanciers aient fait garantir leur accord par son inscription dans les registres de la juridiction gracieuse seigneuriale¹⁶, et d'autre part lorsque sur ces transactions pèse un prélèvement seigneurial (auquel cas ce dernier est enregistré dans les comptes de recettes de l'Hôpital). Ne nous apparaissent de ce fait, pour l'essentiel, que les transactions sur les tenures (et parce qu'elles sont soumises à un droit de mutation, et parce que les tenanciers les font enregistrer) et sur le charbon tiré des bois (parce que pèse sur sa vente un droit seigneurial). Le champ couvert, s'il est donc fort restreint, est par contre très précisément documenté – au moins pour ce qui est des transactions foncières, pour lesquelles on dispose des contrats de vente, extrêmement précis, qui mentionnent la nature des biens vendus, les délais de paiement prévus, et surtout l'identité des personnes qui se portent garantes de ces paiements ainsi que celle des ayant-droit liés au vendeur (parce qu'ils renoncent à leurs prérogatives), et enfin celle des témoins de la vente et des intermédiaires qui ont permis sa réalisation. Soit tous les éléments nécessaires pour replacer les transactions foncières dans les rapports inter-personnels.

Sommes-nous pour autant condamnés à ne par contre rien pouvoir dire sur les transactions des tenanciers relatives à d'autres objets – et notamment toutes leurs transactions sur leur production agricole ? Non pas, mais les données que nous pourrions rassembler à ce sujet seront, en l'absence (rien moins qu'étonnante pour le Moyen Âge) de toute comptabilité paysanne, plus indirectes et conjecturales. Pour expliquer comment nous comptons procéder pour les obtenir, il est toutefois nécessaire de présenter préalablement la partie de notre enquête relative à la circulation non transactionnelle des objets, c'est-à-dire au prélèvement seigneurial, parce que c'est elle qui nous fournira le socle à partir duquel essayer de

¹⁶ StadtAN, D 2/II, n° 249 à 251.

reconstituer déductivement les transactions monétaires des tenanciers sur leurs produits agricoles.

2) Le prélèvement seigneurial

Le prélèvement, s'il est aussi exhaustivement documenté que les transactions monétaires entre tenanciers et seigneur, est par contre d'une étude beaucoup plus aisée dans la mesure où les comptes de redevances sont organisés géographiquement puis, à l'intérieur de chaque localité, par tenancier¹⁷. À chacun de nos tenanciers est ainsi consacrée une page, qui commence en pleine ligne par le récapitulatif des arrérages au titre des années antérieures, puis est divisée en deux colonnes, l'une pour ce qui est dû annuellement, et l'autre pour ce qui a été effectivement versé l'année considérée ; vient enfin, à nouveau en pleine ligne, le décompte actualisé des arrérages – qui sera reporté dans le compte de l'année suivante en début de page. Cette mise en regard du dû et du versé nous permet d'analyser la part transactionnelle d'une relation de circulation, le prélèvement seigneurial, qui n'est pourtant nullement censée être transactionnelle ; en effet, l'écart entre les deux renvoie à la négociation, en permanence recommencée, entre le seigneur et son tenancier, quant à ce que ce dernier peut réellement verser. Que cet écart renvoie à une transaction est manifeste si l'on ne le considère pas seulement dans sa dimension quantitative, c'est-à-dire si l'on ne réduit pas l'étude de l'écart à celle des arrérages¹⁸, mais si sa dimension qualitative fait l'objet d'une aussi grande attention, c'est-à-dire si l'on s'interroge sur la façon dont le débiteur s'acquitte de son obligation. En effet, il est très fréquent que le tenancier, lorsqu'il verse quelque chose, verse autre chose que ce qui était prévu (de la monnaie en lieu et place de céréales, des journées de travail au lieu de monnaie, etc.), et à une autre date ou en un autre lieu que ceux stipulés. L'étude du prélèvement seigneurial doit donc être différenciée en fonction du type de redevances, parce que la circulation des différents objets ne s'opère pas de la même façon, sans doute parce qu'elle n'a pas la même signification (ce qui est évident au moins des redevances dites recognitives, mais a vraisemblablement une validité plus générale quoique non directement perceptible par l'historien). Peut-on donc, selon la nature des redevances, observer dans la façon dont les tenanciers s'en acquittent des différences quantitatives (degré plus ou moins grand de respect des obligations), qualitatives (tendance différentielle à verser un autre produit que celui stipulé) ou temporelles (décalage plus ou important par rapport à la date stipulée pour le versement) ?

¹⁷ StadtAN, D 2/II, n° 54 à 150.

¹⁸ Auquel cas il serait bien inutile d'étudier un par un les versements, puisque l'analyse de la récapitulation des arrérages en fin de page apporterait toutes les informations nécessaires.

L'étude du prélèvement seigneurial aura pour objectif de nous donner les moyens de comparer les modalités du « transiger » dans deux contextes de circulation des biens complètement différents, l'un (les transactions monétaires) explicitement transactionnel, tandis que l'autre ne l'est prétendument en rien mais base en fait son effectuation concrète sur ce comportement fondamental. Et c'est bien, d'ailleurs, parce que ces deux modalités de la circulation fonctionnent finalement suivant le même modèle, qu'on les retrouve utilisées complémentaires dans le cadre de la relation seigneuriale, puisque le seigneur n'est nullement seulement celui qui prélève, mais aussi bien celui qui achète et vend à ses tenanciers.

3) Production et espace

Le versement des redevances, ou plutôt son écart d'avec le dû, ne nous renseigne toutefois pas seulement sur le fonctionnement concret, transactionnel, du prélèvement seigneurial, mais aussi bien, quoique de façon plus conjecturale, sur les transactions monétaires des tenanciers avec d'autres agents que leur seigneur. En effet, si un tenancier systématiquement verse à son seigneur de l'argent en guise de rachat des redevances qu'il lui doit, par exemple, en grains, cela peut être interprété comme l'indice de ce qu'il rentre comme vendeur dans des transactions sur les grains avec d'autres agents que son seigneur. Le même raisonnement déductif peut être appliqué à propos de la production des dépendants : ainsi, si un tenancier systématiquement verse des fromages ou des moutons au lieu de céréales, il est vraisemblable qu'il a transformé ses emblavures en pacages dans le cadre d'une stratégie de spécialisation de sa production. Si donc par le biais du prélèvement nous atteignons la production paysanne, elle peut l'être aussi par un autre détour, qui pose des problèmes différents aussi bien qu'il éclaire des aspects autres. En effet, l'Hôpital possédait à Simonshofen une réserve, qui peut être considérée comme une approximation acceptable d'une tenure paysanne dans la mesure où pendant certaines périodes cette réserve a effectivement été donnée à bail à un paysan. Or pour cette exploitation seigneuriale nous disposons à nouveau de la comptabilité hospitalière, qui renseigne aussi bien, dans les comptes de recettes, le résultat de la mise en culture, que, dans les comptes de dépenses, les frais entraînés par le processus de production ; les deux peuvent ainsi, *mutatis mutandis* et avec les précautions nécessaires, être considérés comme valant aussi bien pour une pure exploitation paysanne¹⁹. Enfin ces deux approches indirectes de la production paysanne

¹⁹ L'intérêt particulier de ces comptabilités relatives à la réserve vient de ce qu'elles éclairent l'ensemble des branches de production rurales, et non pas seulement, comme cela est fréquemment le cas, la seule céréaliculture. En effet, la réserve n'était pas seulement composée d'emblavures, mais également de bois, d'une importante bergerie, des prés de fauche qu'elle rendait nécessaires, et enfin de cultures spécialisées (en l'occurrence une houblonnière).

peuvent, mais pour quelques années seulement, être complétées par une étude directe lorsque la dîme, au lieu d'être affermée comme c'est le plus souvent le cas, est levée directement par le seigneur (ce qui nous vaut son inscription dans la comptabilité).

Pourquoi cette étude de la production des tenanciers est-elle importante à notre projet, alors qu'elle pourrait sembler éloignée d'un propos qui se veut centré sur la circulation du produit, et qui devrait donc pouvoir faire l'économie des détours complexes qu'implique, dans l'état de notre documentation, l'analyse du produit ? La raison n'en réside pas seulement dans cette remarque, qui pour être tautologique ne doit pas pour autant être perdue de vue, que pour qu'il y ait circulation il faut d'abord que soit produit ce qui ainsi circule ; ce qui, dans le cadre de notre propos, signifie que nous serions bien en peine d'analyser les transactions monétaires d'un tenancier donné si nous ne pouvions préalablement nous faire une idée au moins approximative du volume de sa production. La raison en est tout autant que notre analyse est soucieuse de replacer les transactions dans le réseau de relations que tissent les tenanciers et qui détermine le choix des agents avec lesquels ils opèrent leurs transactions, ainsi que les conditions auxquelles ils les effectuent. Or, dans une société fragile qui ne peut jamais être certaine de sa capacité à assurer sa simple reproduction matérielle, les relations d'entraide dans le cadre du processus productif prennent nécessairement une place fondamentale, et forment ainsi la base des autres types de relations, qui en retour ont pour fonction de permettre la bonne effectuation des relations de production.

S'agissant cependant d'une société agricole, c'est-à-dire fondée sur l'exploitation d'un espace, l'étude de la production ne peut se limiter à l'analyse, que permettent les procédures détaillées précédemment, de son volume et de sa composition, et doit passer par la reconstitution du parcellaire – ceci d'autant plus que nous nous situons dans une région d'*openfield*, où donc le voisinage parcellaire implique la coopération dans l'organisation du processus de production (droit de passage sur les parcelles, clôture commune des quartiers de culture, instauration du ban). Si la restitution régressive du parcellaire exige toujours un lourd et minutieux travail²⁰, il est toutefois facilité dans notre cas par la très grande rigidité de l'organisation parcellaire, due au fait que l'Hôpital n'accense jamais que des tenures complètes regroupant un ensemble de parcelles à quoi le tenancier n'a le droit de rien ajouter ni retrancher. À partir de la première cadastration cartographique opérée au début du XIXe siècle, et en s'appuyant sur les trois descriptions intégrales du finage réalisées au XVIIe²¹

²⁰ Pour un modèle d'une telle démarche appliquée – ce que la documentation ne permet le plus souvent pas – jusqu'à l'époque médiévale : Samuel Leturcq, *En Beauce, du temps de Suger aux temps modernes : microhistoire d'un territoire d'openfield*, thèse de l'université de Paris-I, 2001.

²¹ StadtAN, D 2/II, n° 42, 43 et 44 : terriers de 1610 (revu en 1636), 1657 et 1696.

ainsi que sur différents plans parcellaires partiels des XVIIe-XVIIIe²², il devrait donc être possible d'aboutir à une image plus que plausible du parcellaire du XVe siècle – image qui pourra d'ailleurs être partiellement contrôlée grâce aux descriptions des dîmeries, qui toutefois décrivent les parcelles dîmières et non les parcelles d'exploitation²³.

4) Rapports de parenté et réseaux de sociabilité

Si la reconstitution des voisinages aux champs permet d'inférer les relations d'entraide dans le processus productif, les rapports de production peuvent également être étudiés directement, mais uniquement à propos de cette exploitation particulière qu'est la réserve seigneuriale, pour laquelle on connaît aussi bien les embauches de valets et servantes que celles de journaliers²⁴. Cependant, la cellule productive de base était fournie par le foyer : la reconstitution des parentés, dont la reconstitution des foyers n'est qu'un aspect (étant entendu par ailleurs que tous les membres du foyer ne sont pas nécessairement apparentés), doit donc jouer un rôle essentiel dans notre travail. Un seul document nous renseigne sur la composition des foyers, le registre établi en 1497 à l'occasion de la première capitation impériale²⁵. Quant aux parentés, si en l'absence (normale avant la Réforme) de registres paroissiaux aucune source ne permet de les reconstituer systématiquement, toutefois la documentation, pour être dispersée, ne manque pas. Il s'agit avant tout des règlements successoraux conservés dans les registres de la juridiction gracieuse seigneuriale, qui permettent de saisir l'ensemble d'une filiation (sont toujours également indiqués les conjoints des enfants, ainsi que leur localisation) ; s'y ajoutent les multiples mentions dispersées tout au long des comptes, par exemple lorsqu'à propos de tel tenancier est indiqué que sa redevance en céréales a été versée par son beau-frère X. Si la collation de toutes ces informations devrait permettre la reconstitution de généalogies relativement complètes, celle-ci ne doit toutefois être pour nous qu'un moyen et non pas un but : le moyen et de connaître le lien de parenté exact entre deux agents opérant ensemble une transaction, et de le comparer avec la façon dont ce lien était (ou n'était pas) désigné dans le cadre de cette transaction (ce qui indique s'il était considéré comme pertinent par les transactants pour donner une certaine signification à leur transaction)²⁶. Ce qui nous intéresse ici est donc la comparaison de trois ensembles

²² Réalisés à l'occasion de conflits de bornage, ils sont dispersés dans le fonds StadtAN, D 2/IV.

²³ StadtAN, D 2/IV, liasses 3931 et 4176, avec des documents datés respectivement de 1436, 1453 et de la première décennie du XVIe siècle.

²⁴ Les premières ont fait l'objet de registres comptables spécifiques (StadtAN, D 2/III, n° 336 à 343) tandis que les secondes se trouvent dans les registres généraux de dépenses.

²⁵ Peter Fleischmann éd., *Das Reichssteuerregister von 1497 der Reichsstadt Nürnberg (und der Reichspflege Weißenburg)*, Nürnberg, 1993.

²⁶ L'intérêt étant pour nous non la simple reconstitution généalogique mais la formalisation des rapports de parenté afin de pouvoir les intégrer dans une analyse statistique, nous emploierons pour ce faire la notation « anglaise » classiquement utilisée en anthropologie (du type MBS pour mother's brother's son, par exemple),

différents : la parenté « objective » que permet de connaître la reconstitution généalogique des rapports de filiation et d'alliance, la parenté « pratique » que livre l'étude des interactions concrètes entre parents (interactions dont les transactions ne sont que l'une des modalités), et la parenté « subjective » dont témoigne la désignation explicite dans les sources de rapports de parenté. Finalement, ce que doit nous permettre la reconstitution des parentés par le croisement de ces trois perspectives est l'étude d'un type particulier de circulation, celui des personnes entre les foyers, c'est-à-dire entre les groupes et dans l'espace²⁷, afin de déterminer si et comment elle détermine d'autres formes de circulation – non pas seulement la circulation à sens unique des dots et héritages, mais aussi bien la circulation réciproque par les transactions monétaires.

Il serait toutefois réducteur de ramener les rapports inter-personnels aux seuls rapports de parenté, mais la reconstitution des réseaux de solidarité extra-parentaux est rendue difficile par la documentation – difficile, mais non pas impossible. Il ne s'agit plus ici de s'interroger sur l'existence de rapports de fait (tels que ceux que permet d'inférer l'étude du voisinage parcellaire) mais de pister les traces d'une solidarité choisie. Elle n'apparaît directement dans les sources (dans la comptabilité comme dans les registres de la juridiction gracieuse) qu'à travers ses manifestations les plus lourdes de conséquences pour les agents : lorsqu'un villageois se constitue garant des dettes d'un autre, lorsqu'il verse des redevances à sa place, lorsqu'il accepte d'être témoin d'un acte juridique, ou lorsqu'il y a affermage en commun d'un droit seigneurial (principalement la dîme). Si l'étude systématique de telles manifestations de solidarité doit bien évidemment être menée, nous voudrions toutefois compléter cette démarche désormais classique (quoiqu'elle ait été jusqu'ici surtout appliquée aux groupes sociaux plus relevés des nobles et des bourgeois) par une reconstitution, certes plus conjecturale, des manifestations quotidiennes de solidarité, qui finalement permettent seules de comprendre cet engagement ponctuel au profit d'autrui dans des actes potentiellement lourds de conséquence. Ce qui est visé ici est donc la sociabilité normale, qu'à travers un indice nous pensons pouvoir atteindre partiellement. Il nous est fourni par le biais de l'obligation qui était faite aux tenanciers de Simonshofen de venir livrer leurs redevances à Nuremberg même, soit à une quinzaine de kilomètres – aller/retour qui en charrette prenait une bonne partie de la journée et représentait de ce fait un déplacement conséquent ; les comptes, nous l'avons dit, notent soigneusement la date de chaque

parce qu'elle peut aisément faire l'objet d'un codage (à chaque type de rapport de parenté est attribué un code numérique qui permet de le transformer en variable catégorielle).

²⁷ D'où l'attention particulière qui devra être portée aux questions de la viri-, patri-, uxori-, matri- ou néo-localité.

versement, or il nous paraît possible d'inférer de ce que deux tenanciers ont opéré un versement le même jour, qu'ils se sont associés pour faire le trajet ensemble. Si en soit une telle constatation peut sembler mineure, elle nous semble toutefois représenter le seul accès dont nous disposions à tout un ensemble d'entraides quotidiennes, à une coopération privilégiée entre les tenanciers en question, dont il s'agira de voir si elle est sécante ou non avec les manifestations directement visibles de solidarité, et si elle provoque des relations transactionnelles privilégiées.

Conclusion

Nos sources sont certes typologiquement peu variées (des comptabilités et des contrats) et, parce qu'elles étaient établies dans des buts précis (le contrôle de l'effectuation des devoirs des tenanciers d'une part, la garantie juridique d'autre part), elles ne cherchent à fournir que certains types d'informations. Cependant, il devrait être possible d'aboutir, le plus souvent par le biais de déductions indirectes dans lesquelles le recoupement d'indices joue un rôle essentiel, à une reconstitution certes incomplète mais toutefois dense des réseaux qui traversent un groupe social déterminé, en l'occurrence une communauté villageoise. Nous pensons pouvoir ainsi réussir à rendre compte des modalités spécifiques selon lesquelles se réalise, à la fin du Moyen Âge, la circulation des objets. En effet, par le biais de cette reconstitution détaillée des réseaux, il devrait être possible de démontrer que, si cette circulation emprunte fréquemment les voies de la transaction monétaire, celle-ci toutefois ne peut être comprise en rapport avec un marché, c'est-à-dire avec une logique fondée sur l'impersonnalité et la ponctualité de rapports d'échange orientés en fonction d'un prix d'équilibre fonctionnant comme une norme contraignante. Tout au contraire, la transaction monétaire sera replacée dans l'ensemble des rapports qui, dans le temps, relient les agents, rapports dont la transaction n'est que l'une des modalités possibles, choisie en un moment précis par ces agents en fonction d'arbitrages qui visent avant tout à assurer la reproduction des réseaux qui les relient. Ces arbitrages, de ce fait, font une place centrale au compromis, à cette attitude fondamentale que nous avons appelé le « transiger », un « transiger » qui aboutit finalement à faire du prix auquel se réalise une transaction une variable extraordinairement labile parce que non pas déterminante mais déterminée.

Par rapport à l'étude économique classique des transactions monétaires, qui les analyse en fonction d'un marché, la démarche que nous proposons implique un lourd travail dans la mesure où les transactions n'y sont considérées comme compréhensibles que si

l'enquête non seulement ne se limite pas à les considérer seules, et si, surtout, elle s'attache à reconstituer des éléments que les sources ne fournissent pas directement, et qui doivent être patiemment reconstruits à partir d'indices aussi ténus que précieux lorsque l'on parvient à les faire parler. Par ailleurs, un tel projet, qui peut être caractérisé comme l'exploitation intensive d'une documentation exceptionnellement riche pour la fin du Moyen Âge, implique de fréquents séjours dans les archives nurembergeoises pour mener les importants dépouillements nécessaires.

Il serait extrêmement précieux à notre recherche de pouvoir s'effectuer dans le cadre du LAMOP, parce qu'elle se situe au point de jonction de trois orientations de recherche que ce laboratoire est seul à réunir : sur un plan thématique, il s'agit d'une part de l'histoire économique et d'autre part de l'histoire anthropologique ; sur un plan méthodologique, il s'agit de l'utilisation en histoire médiévale des potentialités de l'informatique et des statistiques. Ceci vaut d'autant plus que la formulation précise de ces orientations de recherche par l'UMR 8589 correspond très exactement aux voies que désire emprunter notre projet. En effet, l'axe « Économies et sociétés médiévales » vient de lancer un programme sur « La circulation des richesses » qui recoupe complètement notre problématique, tandis que le second programme sur « Les communautés d'habitants » correspond à l'objet empirique, une communauté villageoise, que nous nous sommes donné. Quant à notre insistance sur le « transiger » comme comportement fondamental assurant, à la fin du Moyen Âge, le lien social, elle représente une importation, dans le champ de l'histoire économique, d'une problématique qui a été développée à propos du judiciaire par l'axe « Comportements et lien social ».

Annexe : récapitulatif des principales sources

- **Les comptes annuels de recettes** (*Jahrbücher*)²⁸ sont conservés dès 1396, sans lacunes à partir de 1427 (sauf 1430, 1461 et 1469). Rédigés sur des feuilles de papier grossièrement carrées et reliés de cuir, ils couvrent environ 115 folios vers 1430, 200 folios vers 1480. Leur organisation est stable : ils commencent par les revenus des dîmes, poursuivent par ceux des prébendes incorporées à l'Hôpital, enfin arrivent à ce qui est leur cœur : les redevances rurales, classées par localité puis par tenancier ; suivent les redevances urbaines, les revenus tirés de moulins, les donations mémoriales, les quêtes ; apparaît alors pour finir l'autre ensemble principal, celui des ventes, classées par objets. Ces registres, qui à l'origine formaient le centre de la pratique administrative hospitalière, perdent progressivement de leur importance au fur et à mesure que sont créés des registres spécialisés qui reprennent certaines des rubriques des *Jahrbücher* (cf. ci-dessous les *Wankelbücher* et les *Zufellbücher*).
- **Les comptes annuels de dépenses** (*Ausgebbücher*)²⁹ sont conservés à partir de 1434, avec une seule mais importante lacune (1475-1503). Rédigés sur des feuilles de papier oblongues et reliés de cuir, ils couvrent une cinquantaine de folios vers 1435, environ 75 vers 1475. Alors que les *Jahrbücher* couvrent toutes les recettes, de quelque type qu'elles soient, les *Ausgebbücher* ne traitent que des dépenses en monnaie et non pas également des dépenses en nature. Organisés selon une division par postes immuable, ils commencent par les dépenses religieuses (messes anniversaires, processions et fêtes, luminaire, etc.) avant de poursuivre par les dépenses alimentaires (companionage, battage), celles liées aux réserves seigneuriales (dont Simonshofen, qui fait l'objet de plusieurs postes distincts : dépenses pour l'étang, pour la moisson, etc.), les dépenses des administrateurs lors de leurs déplacements, les frais liés à l'entretien des bâtiments ; les rémunérations d'artisans (forgeron, charron, etc.) forment la dernière rubrique.
- **Les « journaux » annuels** (*Manuale*)³⁰ sont conservés à partir de 1445, avec ensuite de très rares lacunes (1446 et 1450). Rédigés sur des feuilles de papier oblongues et reliés de cuir, ils couvrent une centaine de folios. Ils sont divisés en deux parties, dépenses et recettes, au sein desquelles il n'est d'autre ordonnancement que chronologique. Si jusque 1455 les *Manuale* n'enregistrent que les entrées et les sorties de monnaie, ensuite celles en nature sont également prises en compte. Le principal intérêt de ces registres par rapport aux deux types précédents, intérêt qui compense la difficulté de leur exploitation due à l'absence de tout classement interne, est qu'ils étaient rédigés sur le vif – tandis que les deux autres types étaient le produit d'une copie au propre de leurs informations, copie souvent abrégée ; non seulement donc les entrées sont souvent plus loquaces, mais par ailleurs ces registres conservent, glissés entre leurs folios, de très nombreuses feuilles volantes, généralement des quittances ou des comptes partiels, extrêmement détaillées, et à partir desquelles étaient rédigées les entrées des « journaux », qui les résumaient fortement.
- **Les registres de la juridiction gracieuse** seigneuriale (*Wankelbücher*)³¹ sont le premier type de registres nés par démantèlement des *Jahrbücher* : tandis que jusque là les contrats entre tenanciers garantis par l'enregistrement seigneurial étaient notés sur la page consacrée aux redevances de chaque tenancier, à partir de 1473 ils font l'objet de registres séparés organisés de façon simplement chronologique. Le premier, qui va jusque 1499, comprend 185 folios de papier (mais certains contrats continuaient d'être notés dans les *Jahrbücher*) ; de format carré, il est relié de cuir sur ais.

²⁸ StadtAN, D 2/II, n° 54 à 150.

²⁹ StadtAN, D 2/III, n° 263 à 325.

³⁰ StadtAN, D 2/III, n° 1 à 129.

³¹ StadtAN, D 2/II, n° 249 à 251.

- **Les comptabilités particulières.** La première conservée est celle consacrée aux gages versés aux domestiques (*Ehalten*, d'où le nom de *Ehaltenbücher*)³², à l'exclusion et des officiers de l'Hôpital et des journaliers ; connue à partir de 1439, elle n'est pas sans lacunes (1444-1454, 1505-1548) ; ces registres oblongs de papier étaient utilisés plusieurs années de suite, ce qui explique qu'ils aient été reliés de cuir sur ais contrairement aux autres comptabilités ; ils étaient organisés selon l'ordre alphabétique des domestiques (ce qui rend difficile l'identification de la réserve à laquelle ces derniers étaient rattachés), dont ils énuméraient les devoirs, les gages, et ce qui en avait été réellement versé (et comment). Les registres des recettes casuelles (*Zufellbücher*)³³ naissent eux, en 1498, par reprise de rubriques jusque là notées dans les *Jahrbücher*, qui ne conservent donc plus comme recettes que les cens et redevances. La même année et avec la même origine apparaissent les registres de dettes (*Schuldbücher*)³⁴, qui délestent les *Jahrbücher* de la comptabilisation des arrérages de redevances et autres impayés. Ces deux derniers types de registres couvrent, contrairement aux *Jahrbücher*, plusieurs années, ce qui explique leur reliure de cuir sur ais de bois ; par contre, ils conservent le format carré des *Jahrbücher*, par opposition aux autres séries comptables.
- **Les censiers et terriers.** Dans la mesure où les *Jahrbücher*, conservés à partir de 1396, notent chaque année les redevances de chaque tenancier, et remplacent ainsi les censiers, ceux-ci ne sont connus que pour le XIV^e siècle, en l'occurrence vers 1360³⁵, 1380³⁶ et 1390³⁷ ; sauf pour le second, ils n'ont pas fait l'objet de registres à part mais ont été copiés dans des manuscrits composites. Beaucoup plus intéressants que ces censiers qui ne fournissent pas beaucoup plus d'informations que les *Jahrbücher*, sont les terriers, qui décrivent la topographie parcellaire en mentionnant à chaque fois le microtoponyme, la superficie et les confrontants ; ils datent respectivement de 1610 (avec compléments en 1636), 1657 et 1696, et chacun est fort d'environ 350 folios³⁸.
- **Les chartes.** Elles sont connues par deux cartulaires (tous deux sur parchemin), l'un de 300 folios commencé vers 1350 et l'autre de 100 folios commencé vers 1500³⁹, mais surtout par les chartes conservées en original (qui n'avaient fait l'objet que d'une cartularisation très sélective, particulièrement faible à partir des années 1420), dispersées entre les archives municipales et d'État de Nuremberg⁴⁰. La comparaison avec les régestes rédigés en 1584⁴¹ permet de voir que le chartier n'a connu quasiment aucune perte depuis l'époque moderne pour ce qui est des chartes, tandis que les pièces d'autres types ont elles fait l'objet d'une conservation bien moins bonne. Au total, jusque 1535 (date de la charte qui conserve la première version connue de la coutume de Simonshofen), environ 125 chartes concernent Simonshofen – la plus ancienne date de 1225.

³² StadtAN, D 2/III, n° 336 à 343.

³³ StadtAN, D 2/III, n° 326 à 335.

³⁴ StadtAN, D 2/II, n° 151 à 173.

³⁵ On conserve trois copies contemporaines de ce premier censier : StadtAN, D 2/II, n° 3 et 7 ; Germanisches Nationalmuseum, Archiv, Reichsstadt Nürnberg XIV, n° 2/3.

³⁶ StadtAN, D 2/II, n° 9. Pour l'édition (qui l'identifiait faussement comme le plus ancien censier de l'Hôpital) : Michael Diefenbacher éd., *Das älteste Urbar des Nürnberger Heilig-Geist-Spitals*, Nürnberg, 1991.

³⁷ StadtAN, D 2/II, n° 3.

³⁸ StadtAN, D 2/II, n° 42 à 44.

³⁹ Respectivement StadtAN, D 2/II, n° 1 et 2.

⁴⁰ Respectivement StadtAN A1, et StAN Rep. 10.

⁴¹ StadtAN, D 2/II, n° 490 et 491 (au total 1500 folios).